



Dès 1839, ce bâtiment de la rue des Casernes accueille les futurs instituteurs qui laisseront place aux élèves institutrices à partir de 1881 et jusqu'en 1971. Il sera occupé ensuite par l'université de droit (Ceuba) jusqu'à 2011, année de son déménagement à la Charité.

Sur les bancs de l'École normale

Elle fut l'École des Lumières, celle qui formait les maîtres d'école, les « hussards de la République » apportant l'instruction dans les villes et les villages. Histoire de l'École normale d'instituteurs de Bourg.

En 1831, deux ans avant la loi Guizot instituant une École normale d'instituteurs dans chaque département, le Conseil général de l'Ain décide la création à Bourg-en-Bresse d'une école de formation des maîtres, faubourg des Halles (rue Charles Robin). « L'instruction universelle est une nécessité et un devoir [...] Il est temps que l'habitant des campagnes s'éclaire par la lecture sur la nature de ses devoirs sociaux et sur l'importance des services qu'il doit rendre à la société [...] L'école doit être constituée de manière à garantir une bonne instruction et des mœurs sans tache pour ne pas introduire la corruption au sein de la jeunesse », précise le rapport du Conseil général.

PREMIÈRE RENTRÉE EN 1832

En janvier 1832, vingt-deux élèves instituteurs font leur rentrée à l'École normale de Bourg. Ils sont admis après le brevet élémentaire passé en fin d'École primaire supérieure. Seuls les hommes sont concernés, les institutrices sont à l'époque formées par les congrégations religieuses. Dans cette première promotion, onze élèves bénéficient d'une bourse communale et deux sont externes. L'enseignement est gratuit mais les familles doivent s'acquitter d'une pension de 300 francs pour la nourriture. La formation des futurs maîtres dure alors deux ans.

En 1832, les programmes comprennent l'instruction religieuse, « fondement de toute société, source de toute morale », la lecture, l'écriture, la grammaire française, la géographie comme le précise la Commission chargée d'organiser les cours. En octobre 1832, 15 nouveaux élèves sont accueillis. Les enseignements s'élargissent aux sciences physiques et naturelles et l'école invite un ingénieur de la Ville de Bourg-en-Bresse à venir enseigner la géométrie et l'arpentage. En 1834, elle introduit l'enseignement agricole. Un agronome présente les procédés de culture, les outils, les plantations et emmène ses élèves dans une ferme-modèle créée par la Société

d'Émulation de l'Ain. L'école communale de Bourg, annexée à l'École normale, sert d'école d'application.

CLOS DES URSULINES

Mais l'École normale d'instituteurs est bientôt à l'étroit dans ses murs. Le Conseil général de l'Ain vote en 1836 les fonds nécessaires à l'acquisition d'un terrain et à la construction d'une nouvelle École normale d'instituteurs, clos des Ursulines (actuelle rue des Casernes). Achievé en 1839, le bâtiment permet d'élargir le recrutement des élèves et les programmes d'enseignement.

En 1879, une loi oblige les départements à créer des Écoles normales d'institutrices laïques. Le Conseil général de l'Ain décide d'installer les futures institutrices dans l'école de la rue des Casernes et de construire un bâtiment neuf pour accueillir les élèves instituteurs dans le quartier Bel-Air. Les filles feront leur rentrée en 1882 rue des Casernes où elles resteront jusqu'à la fusion des Écoles normales de filles et de garçons en 1971.

LES FUTURS INSTITUTEURS À BEL-AIR

Construits sur un terrain de deux hectares sur le plateau de Bel-Air qui s'urbanise à grande vitesse en cette fin de 19^e siècle, les nouveaux bâtiments de l'École normale d'instituteurs sortent de terre en 1881 et accueillent élèves et professeurs dès la rentrée 1882.

Son directeur établit en 1889 un rapport destiné à ses supérieurs qui décrit ce lieu « tranquille et prédisposé à l'étude » : « Les ateliers sont bien outillés ; 22 élèves peuvent y travailler simultanément, soit à la menuiserie, soit au tour à bois, soit à la forge, à l'ajustage et aux tours à métaux. Le gymnase est pourvu des agrès indispensables ». La nouvelle École normale d'instituteurs compte des salles de cours aérées et lumineuses, un grand jardin, deux dortoirs, une infirmerie, une pièce pour les bains de pied et quatre cabines avec des baignoires. Une école annexe d'application reçoit 70 écoliers, avec lesquels les futurs maîtres mettent en pratique leurs savoirs.

Souvenirs partagés de nos années d'École normale : livre édité en 2014 par l'Amicale des anciens élèves des Écoles normales et de l'Institut universitaire de formation des maîtres de Bourg-en-Bresse – 22 € Disponible sur demande auprès de Gérard Burdy : 04 74 51 34 17.



© Archives municipales de Bourg-en-Bresse

Édifiée sur le plateau de Bel-Air qui s'urbanise en cette fin de 19^e siècle, la nouvelle École normale d'instituteurs sort de terre en 1881.

L'AURA DE L'ÉCOLE NORMALE

Le concours d'accès à l'École normale est difficile et pour nombre de familles modestes, la réussite d'un fils ou d'une fille est une grande fierté. « *Quel trac je pouvais avoir en pénétrant dans cette École normale. Depuis l'enfance, mère et tante normalienne de la Loire, j'étais prié de vouer un culte à cette noble institution : les promotions, les rites, la mission sociale, le respect de soi-même et des autres* » se souvient Émile Barnay, professeur de lettres à l'École normale de Bourg en 1947. Au bout de deux ans, les normaliens obtenaient le précieux sésame : le brevet supérieur. La discipline est exemplaire, ce qui forge sans nul doute la solidarité et la camaraderie des promotions.

Les enseignants ont, eux aussi, des exigences à respecter : « *Activité, zèle, tenue irréprochable, élévation du langage et travail personnel* ». L'école est garante des bonnes mœurs de ses élèves. L'instituteur et l'institutrice ont un rang à tenir, dans leur classe comme dans leur vie privée ! Dans les années 50, la blouse est de rigueur ainsi qu'une tenue vestimentaire discrète et dénuée d'excentricité. Les institutrices qui s'affichent inconsidérément avec un flirt ou ont un enfant hors mariage sont renvoyées. « *La hâte de se marier ne doit pas conduire la jeune institutrice à accepter le premier venu, d'un niveau social et intellectuel trop inférieur au sien, ni le jeune instituteur à s'enchaîner à une femme vulgaire* ». L'instituteur ne doit pas acheter à crédit chez les commerçants, doit être prévoyant pour ses fins de mois... Ce programme des Écoles normales est encore réédité en 1962.

DE L'INSTIT' AU PROFESSEUR DES ÉCOLES

Après 1968 souffle toutefois un vent de liberté sur l'École normale. Dès 1971, normaliens et normaliennes sont réunis dans les mêmes locaux. Les élèves instituteurs n'entrent plus à l'École normale en fin de troisième mais après le baccalauréat. 1991 signe la disparition officielle des Écoles normales de la maternelle à la terminale suivent la même formation dans les nouveaux Instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM). L'instituteur devient professeur des écoles. En 2013, l'IUFM de Bourg laisse place à l'École supérieure de professorat et de l'éducation (ESPE), toujours située rue du Général Delestraint ; elle forme désormais au master des Métiers de l'enseignement et de la formation et prépare au concours de recrutement de professeurs des écoles. ■

Christelle Moiraud

Sources : Bourg de A à Z, Maurice Brocard, Editions de la Tour Gile, 2000 - *Souvenirs partagés de nos années d'École normale*, 2014. Amicale des anciens élèves des Écoles normales et de l'Institut universitaire de formation des maîtres de Bourg-en-Bresse - Archives municipales de Bourg-en-Bresse.



Solidarité et camaraderie sont le ciment des promotions de normaliens et normaliennes. Ici, les futures institutrices de l'Ain en 1927.

© Amicale des anciens élèves des Écoles normales et de l'IUFM de Bourg-en-Bresse

Le quotidien des normaliens

Dans les années 1880, en grande majorité, les élèves instituteurs sont internes. Leur journée commence à 5 h 15 et se termine à 21 h. Le petit déjeuner est précédé d'une heure et demi d'études. « *À 7 h 10, nous allons prendre le déjeuner qui se compose d'une soupe et d'un morceau de pain, remplacés le jeudi et le dimanche par du chocolat* » écrit Aimé Cattin dans une lettre à ses parents en 1888. Chaque jour, les normaliens suivent quatre heures et demi d'enseignement littéraire et scientifique, y compris dessin et écriture et consacrent quatre heures à l'étude personnelle. La semaine est ponctuée de courtes récréations et de temps dédiés à la musique, aux travaux manuels et au jeu. Le dimanche, les élèves sortent librement après la messe. Les jeudis, ils ont le droit de sortir en groupes, sans être accompagnés d'un maître. Un ancien normalien se souvient des consignes très strictes de l'école : se lever immédiatement au signal de la cloche, respecter les horaires de passage au lavabo, au dortoir, à la cordonnerie, refaire son lit de façon très réglementaire, ne pas bavarder ni se déplacer pendant les études. Trois mauvaises notes et punitions suffisent à se faire « coller ».



Les normaliens de l'Ain en 1924.

© Amicale des anciens élèves des Écoles normales et de l'IUFM de Bourg-en-Bresse